

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 septembre 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller Roxanne Bureau-Grenier, conseillère Julie Bertrand, conseillère Frédéric Lapointe, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-09-234: Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-235 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance d'août 2022
- 4. Correspondance
- 5. Comptes
- 6. Questions de l'assistance

7.	Marcel Gimont et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 4	
8.	Soumissions pour travaux d'asphalte à divers endroits	
9.	Soumission pour la construction d'une passerelle pour le débarcadère du lac du Jésuite	
10.	Demande du Clos Sainte-Thècle S.E.N.C./spectacle	
11.	Formation pour les pompiers	
12.	Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle	
13.	Semaine de la sécurité ferroviaire	
14.	Demande de partenariat du Centre d'interprétation et de recherche philatélique	
15.	Soumission pour la réfection de la toiture de la Caserne	
16.	Offre de soutien de la FQM pour les négociations de la convention collective	
17.	Modification de l'annexe B du règlement 372-2020 pour les stationnements interdits	
18.	Engagement de plombiers pour l'installation de compteur d'eau.	
19.	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement portant sur les règles interne des séances du conseil.	
20.	Ventilation du 631 rue Notre-Dame et du sous-sol du bureau municipal.	
21.	A) Égout pluvial au 231 rue Notre-Dame. B) Égout pluvial rue de l'Anse	
22.	2. Demande de la gratuité de la salle Aubin pour Tourisme Sainte-Thècle	
23.	Orchestre symphonique de Trois-Rivières et la mosaïste de Roxane Campeau/Spectacle dans le parc Saint-Jean-Optimiste	
24.	Question de l'assistance	
25.	Affaires nouvelles : A) B) C) D) E)	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-236: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'août 2022

Association des riverains pour la protection du Lac Croche (ARPLC)

L'ARPLC désire remercier le conseil municipal et les employés concernés pour leur participation lors de l'activité de nettoyage du Lac Croche, tenue le 18 juin 2022.

BÉDARD, LINDA

Dépôt spontané d'un curriculum vitae.

HÉMA-QUÉBEC

Madame Sylvie Trudel, conseillère en organisation de collectes remercie la municipalité pour la réussite de la récente collecte de sang. 76 donneurs ont été accueillis à cette collecte.

LAFONTAINE, Sonia

Dépôt spontané d'un curriculum vitae.

MAROUNDOU, Huguette Liliane

Dépôt spontané d'un curriculum vitae.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les quantités de matières résiduelles pour l'année 2021 pour le tonnage résidentiel est de 937.64 et l'élimination par habitant est de 376.26 kg.

Aucune demande de tonnage n'a pu être associée à la municipalité. Si cela ne reflète pas la réalité ou que le tonnage ICI semble inexact communiquer par courriel à redevances@environnement.gouv.ca avant le 23 septembre 2022.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, le ministère des Transports a versé à la municipalité un montant de 18 554 \$.

MRC Mékinac

La MRC de Mékinac a fait parvenir un chèque de 30 000 \$ pour le projet de réfection du terrain de tennis. Ce montant est le versement final du projet.

RALLYE SPORT QUÉBEC

M. François East, coordonnateur adjoint au rallye, remercie le maire et les membres du conseil municipal pour leur accueil lors de l'évènement du 15 et 16 juillet dernier.

TOURISME SAINTE-THÈCLE

Tourisme Sainte-Thècle est un nouvel OBNL visant à faire valoir les attraits de notre belle municipalité. Les citoyens (es) et entreprises intéressé (es) à participer sont invité (es) à venir assister à l'assemblée de constitution qui se tiendra le 21 septembre 2022, à 18h00, à la Salle Aubin

Rés. 2022-09-237 : Dépôt de la correspondance d'août 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-238 : Comptes à payer d'août 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 1 726 518.54 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jean-François Couture demande un suivi sur les recommandations de la CMQ.

Marie-Joellel Tremblay demande pourquoi la lettre de M. Moreau n'est pas dans la correspondance. Cette lettre est adressée au citoyen et non à la Municipalité.

Rés. 2022-09-239: Marcel Guimond et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 4

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un troisième paiement;

CONSIDÉRANT que Maxim Brunelle de Pluritec a validé la facture et nous confirme le certificat de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 4 de Marcel Guimond et Fils Inc. au montant de 426 973.54 \$ pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-240: Soumissions pour travaux d'asphalte à divers endroits

CONSIDÉRANT que ses soumissions par invitation ont été demandées à deux fournisseurs comme suit :

Spémont Asphalte Inc. pour un montant de 38 280.00 \$ plus taxes Eurovia pour un montant de 42 500.00 plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Spémont Asphalte Inc. au montant de 38 280 \$ plus les taxes pour les travaux de réparation d'asphalte à divers endroits dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-241 : Soumission pour la construction d'une passerelle pour le débarcadère du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière de la cadre du programme FAV de la MRC de Mékinac pour la construction d'une passerelle au débarcadère du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT l'offre de Cyril Sancey pour la fabrication de cette passerelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Cyril Sancey au montant de 3 900 \$ plus taxes pour la fabrication d'une passerelle pour le débarcadère du lac du Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-242 : Demande du Clos Sainte-Thècle S.E.N.C./spectacle

CONSIDÉRANT la demande du Clos de Sainte-Thècle S.E.N.C. pour faire des spectacles musicaux dans son vignoble;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 336-2016 interdit la présentation de spectacle dans la zone RA-122 et RC-96;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne peut pas acquiescer à la demande du Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. car le règlement de zonage 336-2016 ne permet pas l'activité de spectacle dans la zone où se situe le vignoble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-243: Formation pour les pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jacques Tessier et appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-244 : Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE LA Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000\$ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle
- Remet ce montant de 25 000\$ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-245 : Semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

Attendu qu'in est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommage évitables résultant d'incident mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'OPÉRATION GAREAUTRAIN est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu'OPRATION GAREAUTRAIN demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est

résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-246 : Demande de partenariat du Centre d'interprétation et de recherche philatélique

CONSIDÉRANT que le Centre d'interprétation et de recherche philatélique fête leur 35è anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT qu'il désire souligner le travail et reconnaitre l'artiste local, dont l'œuvre est devenue le logo officiel le leur organisme philatélique et culturel, Monsieur Gaston Boisvert;

CONSIDÉRANT qu'une oblitération spéciale au bureau de poste de Sainte-Thècle représentant l'œuvre de l'artiste et tout le courrier en partance de ce bureau de poste aura cette marque postale jusqu'à la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande la disponibilité de la salle Aubin, notre collaboration pour offrir un vin de l'amitié pour une dizaine de personnes et d'élus pour la signature du livre d'or de la municipalité et la remise officiel de l'enveloppe à tirage limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'être partenaire avec le Centre d'interprétation et de recherche philatélique lors de l'activité du 35ème anniversaire qui se déroulera à la salle Aubin, le 8 octobre 2022 de 13h à 17h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-247 : Soumission pour la réfection de la toiture de la Caserne

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandés aux entrepreneurs suivants :

Construction Éric St-Arneault Inc.

DEL Construction

Construction Fernand Hamel

Construction Michael Bédard

CONSIDÉRANT que seulement Construction Michaël Bédard a répondu à notre demande pour la réfection de la toiture de la Caserne et ce pour un montant de 28 168.88 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Construction Michaël Bédard au montant de 28 168.88 \$ taxes incluses pour la réfection de la toiture de la Caserne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-248 : Offre de soutien de la FQM pour les négociations de la convention collective

CONSIDÉRANT que la municipalité renouvelle la convention collective des employés(es) syndiqués (es);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir l'aide de la FQM durant les négociations de cette nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière convention collective, la FQM avait été impliquée dans les négociations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre soutien de la FQM lors des négociations de la convention collective des employés(es) syndiqués(es) de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Frédéric Lapointe se retire pour ce sujet.

Rés. 2022-09-249 : Modification de l'annexe B du règlement 372-2020 pour les stationnements interdits

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie l'annexe B du règlement 372-2020 comme suit :

Stationnements interdits

- Masson (rue) : du numéro civique 210 jusqu'à l'intersection de la rue Dupont.
- Masson (rue) du numéro civique 301 à l'intersection de la rue Lacordaire (Cet section de rue est retiré de l'Annexe B)
- Saint-Jean (rue) : à partir de l'intersection de la rue Masson et de la rue Saint-Jean, côté sud, sur une longueur 5 mètres;
- Saint-Jean (rue) : à partir de l'intersection de la rue Masson et de la rue Saint-Jean, côté nord, sur une longueur 30 mètres;

Stationnements périodiques

Pour une période d'une heure

- Parc écologique face au 270 rue Masson

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-250 : Engagement de plombiers pour l'installation des compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que la municipalité à environ 80 compteurs d'eau à installer dans des résidences, des commerces et institutions;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager des plombiers pour faire installer ces compteurs d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics d'engager des plombiers de la région (Plomberie du Lac, Construction Paul Béland et MC chauffage) afin d'installer des compteurs d'eau dans des résidences, commerces et institutions. Ces travaux seront facturés à l'heure par les plombiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 394-2022:

Julie Bertrand donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 394-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal.

Julie Bertrand dépose le projet du règlement numéro 394-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Rés. 2022-09-251 : Ventilation du 631, rue Notre-Dame et du sous-sol du bureau municipal

CONSIDÉRANT que le sous-sol du 631 rue Notre-Dame à un problème d'humidité et que la municipalité doit installer de la ventilation pour régler ce problème;

CONSIDÉRANT que le lavage de literie dans le sous-sol du bureau municipal génère de l'humidité et qu'une demande sera adressé au Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. pour pallier à ce problème;

CONSIDÉRANT que Jean-Pierre Arpin Réfrigération nous a fait une offre pour l'installation d'un système de venti0lation à chaque endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Pierre Arpin Réfrigération au montant de 3 161.81\$ taxes incluses pour l'installation d'un échangeur d'air au sous-sol du 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle. Pour le sous-sol du bureau municipal, nous sommes à la recherche d'une autre solution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-252 : Égout Pluvial au 231, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout pluvial au 231 rue Notre-Dame cause problème au propriétaire;

CONSIDÉRANT que ce réseau d'égout pluvial doit être dirigé dans la rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer la réparation de l'égout pluvial au 231 rue Notre-Dame pour un coût estimé à 3 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-253 : Égout pluvial rue de l'Anse

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout pluvial de la rue de l'Anse ne fournit pas lors de pluie abondante;

CONSIDÉRANT que ce réseau d'égout pluvial doit être refait afin d'améliorer la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer la réparation de l'égout pluvial de la rue de l'Anse pour un coût estimé à 37 310 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-254 : Demande de la gratuité de la salle Aubin pour Tourisme Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Tourisme Sainte-Thècle, organisme sans but lucratif, demande la salle Aubin gratuitement pour leur assemblée de constitution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à Tourisme Sainte-Thècle pour leur assemblée de constitution qui aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 de 18h à 21h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2022-09-255</u>: <u>Orchestre symphonique de Trois-Rivières et la mosaïque de Roxane Campeau/Spectacle dans le parc Saint-Jean-Optimiste</u>

CONSIDÉRANT que l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières désire donner un concert gratuit dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que Roxane Campeau désire montrer sa mosaïque dans le parc durant le concert de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'orchestre symphonique de Trois-Rivières et la mosaïste Roxanne Campeau à présenter un concert de musique ainsi qu'une activité de mosaïque dans le parc Saint-Jean-Optimiste, le 10 septembre 2022 de 10h à 15h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller Sébastien Moreau invite la population à assister aux journées de la culture de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Questions de l'assistance

Marc Cloutier, Jean-François Couture, Olivier Myre pose des questions concernant le règlement de régie interne des séances du conseil municipal.

Marie-Joelle Tremblay demande de mettre l'ordre du jour des séances sur le site internet de la Municipalité.

Anne-Marie Groleau pose une question sur l'installation de système de ventilation au 631 rue Notre-Dame et à l'Hôte de Ville.

Diane Larose demande pourquoi le Clos Sainte-Thècle S.E.N.C. a des laveuses et sécheuses dans le soussol du bureau municipal. Elle demande aussi à tous les membres du conseil de travailler en équipe.

Maude Matte-Germain demande à quel niveau son rendu les dépenses concernant les employés municipaux.

Serge Pelletier demande comment est le climat de travail au sein du conseil municipal suite au vote de non confiance contre le maire et qui a été rejeté.

Olivier Myre dit que 2 conseillers remplissent bien leur rôle de conseiller.

Claudette Piché demande les frais d'avocat des 2 derniers mandats de l'ancien maire. Elle dit aussi que ce n'est pas le rôle de la municipalité de laver des draps.

Yves Cossette remercie la Municipalité pour l'ajout de pancarte afin d'empêcher les gens de circuler sur son terrain. Il dit que le 28 août 2022, les toilettes du parc Saint-Jean-Optimiste étaient fermées.

AFFAIRES NOUVELLES:

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2022-09-256: Levée ou ajournement de la séance

À 20 heures et 47 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Directeur général par intérim
PROVINCE DE QUÉBEC	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE	
MRC DE MÉKINAC	

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 27 septembre 2022, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents : Sébastien Moreau, conseiller Roxanne Bureau-Grenier, conseillère Julie Bertrand, conseillère Frédéric Lapointe, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé et Julie Veillette

Rés. 2022-09-257 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 19h et adopte l'ordre du jour suivant :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-258: Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi**

- 10 janvier (**2**^e **lundi**) - 7 février - 7 mars - 4 avril - 2 mai - 6 juin

- 4 juillet - 8 août (2ème lundi) - 6 septembre (mardi) - 4 octobre (mardi) - 7 novembre - 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-259: Soumission pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées sur le site SEAO et dans le Nouvelliste pour de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées à la municipalité de Sainte-Thècle le 15 septembre 2022 comme suit :

Pour un période de 3 ans :

H.P. Terrassement au montant de 1 443 108.23 \$ Entreprise St-Ubald au montant de 1 462 843.98 \$

Pour une période de 5 ans :

H.P. Terrassement au montant de 2 529 798.27 \$ Entreprises St-Ubald au montant de 2 487 479.27 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité désire contracter un engagement de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'Entreprise St-Ubald est conforme au devis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la plus basse soumission pour une période de 5 ans soit celle de l'Entreprise St-Ubald au montant de 2 487 479.27 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2022-09-260:</u> <u>Soumission pour le déneigement et l'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant et du chemin Canton-de-le-Jeune</u>

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées sur le site SEAO et dans le Nouvelliste pour de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée à la municipalité de Sainte-Thècle le 15 septembre 2022 comme suit :

Pour un période de 3 ans :

Entreprise St-Ubald au montant de 630 183.50 \$

Pour une période de 5 ans :

Entreprises St-Ubald au montant de 1 071 577.25 \$

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission et l'écart important avec sa valeur estimée, la municipalité peut négocier le prix du contrat à la baisse avec le soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT qu'après négociation avec Entreprise St-Ubald, cette dernière a acceptée de baisser son prix de 2 385 \$ du kilomètre;

Pour un période de 3 ans :

Entreprise St-Ubald au montant de 515 835.69 \$

Pour une période de 5 ans :

Entreprises St-Ubald au montant de 880 697.56 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de l'Entreprise St-Ubald est conforme au devis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de l'Entreprise St-Ubald et ce pour une période de 5 ans au montant de 880 697.56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-261: Soumission pour les travaux d'asphaltage sur le chemin du lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées sur le site SEAO et dans l'Hebdo Mékinac pour les travaux d'asphaltage sur le chemin du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été déposées à la municipalité de Sainte-Thècle le 22 septembre 2022 comme suit :

Pavco au montant de	180 165.00 \$
Construction et Pavage Boisvert au montant de	171 247.80 \$
Maskimo Construction Inc. au montant de	203 343.00 \$
Eurovia Québec au montant de	165 571.00 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes au devis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la plus basse soumission pour une période de 5 ans soit celle de Eurovia Québec au montant de 165 571.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-262: Lettre d'entente pour l'employé 02-0194

CONSIDÉRANT la demande de l'employé 02-194 pour la modification de son horaire de travail comme concierge à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la lettre d'entente pour la modification de l'horaire de travail du concierge de l'Hôtel de Ville et ce jusqu'à la fin des négociations de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-263: Engagement et formation d'un premier répondant et recertification d'un premier répondant

CONSIDÉRANT que Michaël Baril est intéressé à devenir premier répondant pour la Municipalité de Sainte-Thècle et qu'il est prêt à suivre la formation;

CONSIDÉRANT que Yves Mongrain-St-Laurent, premier répondant, doit faire une recertification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Michaël Baril comme premier répondant et l'autorise à suivre la formation de premier répondant.
- Autorise Yves Mongrain-St-Laurent à suivre la recertification comme premier répondant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-264: Engagement d'une secrétaire

CONSIDÉRANT que les secrétaires à temps partiel ont moins de disponibilités;

CONSIDÉRANT qu'affichage d'un poste pour l'engagement d'une secrétaire pour une période de 6 mois a été effectué:

CONSIDÉRANT que Christine Dontigny a postulé pour le poste de secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Christine Dontigny comme secrétaire pour une période de 6 mois, son salaire sera selon la convention collective et selon son expérience.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-265 : Décoration d'Halloween / Budget

CONSIDÉRANT que la municipalité désire décorer certain emplacement pour l'Halloween 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 450 \$ à la directrice des projets spéciaux pour effectuer des décorations d'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-09-266 : Autoriser le directeur général par intérim pour effectuer des transactions à la Caisse populaire.

CONSIDÉRANT que Louis Paillé agi comme directeur général par intérim en remplacement de Valérie Fiset depuis le 2 mars 2022

CONSIDÉRANT que Louis Paillé devrait être signataire au compte de caisse de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Nomme Louis Paillé comme signataire au compte de la municipalité de Sainte-Thècle à la caisse Desjardins Mékinac-des-Chenaux (numéro 0107352) au même titre que madame Valérie Fiset et madame Julie Veillette:

madame sume vemette,				
ADOPTÉE UNAN	NIMEMENT			
Questions de l'assistance :				
Aucune question				
Rés. 2022-09-267: Levée de la séance				
À 19 heures 40 minutes, il est proposé par Frédér unanimement de lever la séance.	ric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu			
ADOPTÉE UNANIMEMENT				
Maire	Greffier-trésorier par intérim			